



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2019**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : MM. Edouard Euvrard, Eliane Poulnot, Sandrine Sigonney

Procurations : de M. Edouard Euvrard à Mme Alexandra Ardiet, de Mme Eliane Poulnot à Mme Céline Hirchi et de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert

Secrétaire de séance : Mme Céline Hirchi

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR

1- Soutien à la résolution adoptée par l'Association des Maires de France lors de son dernier congrès

Eu égard aux évolutions territoriales en cours visant :

- d'une part à décharger des services déconcentrés de l'Etat sur les communes, tout en, parallèlement, restreignant les ressources financières du plus petit échelon des collectivités territoriales ;
- d'autre part à transférer massivement des compétences des communes aux intercommunalités, provoquant non seulement l'éloignement des rapports entre les administrés et l'administration, mais également une hausse des coûts des services publics et une perte de réactivité dans le traitement des dossiers ;

le Conseil municipal de Gennes soutient unanimement la résolution adoptée par l'Association des Maires de France lors de son dernier congrès, demandant au gouvernement de redonner à la commune la place centrale qu'elle se doit d'occuper dans l'organisation administrative française.

L'intégralité de la résolution est consultable en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat.

2- Programme des travaux en forêt 2019

Le montant des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour l'exercice 2019 s'élève à 18 717.80 € hors taxes (20 589.58 € TTC). Il consiste exclusivement à la réalisation de travaux sylvicoles visant à garantir l'entretien et à assurer la rentabilité de la forêt communale.

3- Contrat d'entretien de la chaudière de l'église

Un contrat d'entretien de la chaudière fioul de l'église est souscrit auprès de la société Engie Home Services pour un tarif TTC de 190.47 € annuel.

4- Aide financière liée au changement du mode de chauffage de la salle polyvalente

Une aide inattendue d'un montant TTC de 368.65 € nous est attribuée par la société Engie Home Services (qui

assurait la maintenance de l'ancienne chaudière fioul de la salle polyvalente) pour la transition énergétique engagée avec les travaux en cours.

5- Mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Le Conseil municipal valide unanimement l'évolution des statuts du Grand Besançon approuvée le 15 novembre 2018 par le Conseil communautaire. Elle porte sur les points suivants :

- actualisation de la liste des communes membres de la CAGB suite à la création de la commune nouvelle de Marchaux-Chaudefontaine ;
- modification de la rédaction des compétences en matière d'assainissement, eaux pluviales, distribution publique d'électricité, abris voyageurs, aires d'accueil des gens du voyage ;
- modification de la rédaction des compétences en matière d'aménagement numérique et d'activités de pleine nature.

6- Convention de gestion des services d'entretien de la voirie entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Suite au transfert de nouvelles compétences des communes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au 1^{er} janvier 2019, une convention, précisant la répartition des missions liées à l'entretien de la voirie et de l'éclairage public entre les collectivités, est entérinée par l'assemblée communale (Monsieur Demesmay, chef du service Eclairage Public Ville de Besançon / CAGB, n'a pas pris part au vote).

7- Validation des transferts de charges 2018

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (entre les communes et la CAGB), le Conseil municipal approuve unanimement le montant définitif des charges transférées en 2018 (excédent de 30 197.81 € en fonctionnement et déficit de 1 652.40 € en investissement).

INFORMATIONS DIVERSES

Etat-Civil

- Le 20 décembre, naissance à Besançon d'Anouk, dont les parents, Monsieur Alexandre Jeunot et Madame Sabine Humbert, sont domiciliés dans notre village.
Bienvenue à la demoiselle parmi nous et félicitations au papa et à la maman.
- Le 25 décembre, décès de Monsieur Gérard Greset à l'âge de 64 ans
- Le 26 décembre, décès de Madame Jeannine Robert (née Gurnaud) à l'âge de 88 ans
- Le 4 janvier, décès de Monsieur Gilbert Bugnet à l'âge de 83 ans
Toutes nos condoléances aux familles et aux proches des défunts.

Urbanisme – dossiers acceptés

Le 11 décembre 2018 : permis de construire numéro 025.267.18.C0008 – parcelle cadastrée section B numéro 662 – extension d'un bâtiment agricole

Le 28 décembre : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0019 – parcelle cadastrée section AA numéro 84 – abri voiture ouvert

- **Vœux du maire à la population**

Les traditionnels vœux du maire à la population se dérouleront le vendredi 18 janvier à 19h00 à la salle polyvalente.

- **Recensement de la population**

A titre de rappel, le recensement de la population se déroulera, dans notre village, du 17 janvier au 16 février.

- **Eau potable et assainissement : votre avis compte**

Au 1^{er} janvier 2018, les compétences Eau potable et Assainissement ont été transférées par les communes et leurs syndicats à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon avec la création d'une régie communautaire.

Sur notre commune, le département Eau et Assainissement du Grand Besançon assure désormais l'exploitation de l'assainissement tandis que l'exploitation de l'eau reste assurée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue.

Un an après ce transfert de compétence, la régie communautaire (certifiée Qualité, Sécurité, Environnement) souhaite mesurer le niveau de satisfaction de ses usagers mais aussi connaître leurs attentes.

C'est pourquoi, tout au long du mois de janvier 2019, la société EFFITEL sondera par téléphone un panel de 2000 usagers avec des questions portant sur le prix de l'eau, le changement de mode de gouvernance du service, la qualité des prestations, ... l'objectif étant de faire ressortir les insuffisances éventuelles, et d'aider à la mise en œuvre d'une politique d'amélioration du service rendu aux abonnés.

Le Grand Besançon vous remercie d'avance de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur susceptible de vous contacter prochainement.

Pour toutes précisions : eau@grandbesancon.fr

- **Pensez à protéger vos compteurs contre le gel**

Le département Eau et Assainissement du Grand Besançon, qui assure depuis un an les compétences Eau potable et Assainissement sur le territoire de l'agglomération, rappelle que le gel peut entraîner d'importants dégâts sur vos installations. Pour éviter ces désagréments et des frais importants à votre charge, il est donc nécessaire de garantir une isolation efficace à vos appareils surtout quand ils sont placés dans des regards extérieurs.

L'abonné doit mettre en place une protection facile à manipuler et constituée de préférence de matériaux isolants, légers et imputrescibles, contenus dans des sacs en plastique.

Sont à éviter, les matériaux tels que laine de verre, laine de roche, paille, morceaux de tissu ou journaux qui absorbent l'humidité. Ils risquent de geler le compteur et de compliquer son accès.

Cette isolation, mise en place pour la période hivernale, doit être retirée le 1^{er} mars 2019 afin d'éviter la condensation sur les écrans des compteurs.

Rappels :

- Les détériorations provoquées par le gel sur les compteurs d'eau, sont à la charge des abonnés.
- Le compteur d'eau est sous la responsabilité de l'occupant de l'immeuble (propriétaire ou locataire) ce qui implique que le remplacement d'un compteur gelé sera toujours réalisé à ses frais.

Pour en savoir plus, connectez-vous sur www.grandbesancon.fr/eau

- **Notre commune, clé de voûte de la République du quotidien**

Afin de réaffirmer le rôle et la place de la commune, des élus et des équipes municipales, acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français, l'AMF lance une campagne de communication nationale signée Les maires de France et portée par le hashtag #MaCommuneJyTiens. Cette campagne est pensée comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même pour mettre en lumière l'engagement quotidien et le dévouement du maire et de ses équipes, pour le bien-être et le développement de leurs communes.

Notre commune, c'est notre espace de vie, un espace qui nous garantit la continuité et l'efficacité des services publics. Notre commune, c'est aussi une équipe de femmes et d'hommes qui sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité.

Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette campagne veut révéler, par le biais d'affichages et de publications sur les réseaux sociaux, l'importance de la commune dans tous les domaines de votre quotidien et valoriser votre attachement à cette institution de proximité.

Tous ensemble, mobilisons-nous pour soutenir nos communes sur [MaCommuneJyTiens.amf.asso.fr](https://www.majytiens.fr)

- **Remerciements**

Les comportements inciviques sont malheureusement fréquents et obligent parfois notre collectivité à intervenir pour les limiter ou y mettre fin.

N'oublions toutefois pas de mettre en valeur le contraire... Plusieurs d'entre nous ont en effet fréquemment vu ce jeune homme promener son chien à l'entrée du village et ramasser avec précaution, non seulement les déchets laissés par son animal, mais également ceux abandonnés par des personnes peu scrupuleuses du respect des lieux publics. Cette conduite est exemplaire et prouve que le civisme n'a pas d'âge.

Jeune homme, nous espérons que tu te reconnaîtras à travers ces quelques lignes.

- **Attribution d'un nom à la polyvalente**

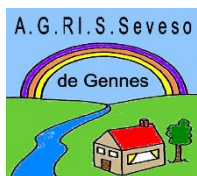
L'appel à la population afin de baptiser la salle polyvalente a pris fin le 31 décembre, avec le recensement d'une vingtaine de propositions.

Un premier écrémage a été effectué par le Conseil qui a exclu les noms propres et les termes génériques de type « salle polyvalente ».

Il a ainsi été retenu 8 noms qui vont être soumis au choix de la population, par le biais d'un sondage sur le site de la Commune. Les personnes qui souhaitent procéder au choix peuvent participer jusqu'à la date d'inauguration de la salle (qui aura vraisemblablement lieu en mars, à l'issue des travaux en cours).

A titre d'information, les huit propositions restantes sont :

- Sans Gennes
- L'Esplanade
- L'Etoile
- Le Forum
- La Clef des Champs
- Espace de la Combe d'Argent
- Salle des Vanniers
- La Génrière



Assemblée Générale de l'association A.G.R.I.S S de Gennes

(Association d'un Groupe de Riverains du Site Seveso (dépôt pétrolier))

vendredi 25 janvier à 20h00 salle vers l'église

Cette association a été créée en 2009 lors de la mise en place du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) à cause de la dangerosité et des risques d'accidents éventuels générés par le dépôt pétrolier de Gennes.

Elle a, de cette façon, un droit de regard sur le fonctionnement et la sécurité imposée par la préfecture à l'entreprise et, en retour, un devoir d'information à ses adhérents.

Elle participe une fois par an au Comité de Suivi du Site et ne manque pas de relayer toute demande émanant des adhérents : ainsi, une enquête sanitaire a été réalisée en ce qui concerne les émanations de pétrole récurrentes dans le village et, à la demande de l'association, l'Agence Régionale de Santé a été mandatée par les services de l'Etat pour approfondir cette étude. Chaque nuisance olfactive est transmise et enregistrée à la demande de l'association. Des réponses techniques ont ainsi pu amoindrir ces problèmes.

La sécurité inhérente à la proximité du pipe-line, traversant le village et de nombreuses propriétés, fait l'objet d'une vigilance constante depuis l'instauration de ce PPRT.

Nous sommes écoutés et entendus lors de ces réunions.

Le poids d'une association de défense étant proportionnel au nombre de ses adhérents, j'invite toute personne, du village ou riveraine, intéressée par notre démarche, à nous rejoindre lors de cette assemblée générale.

Ordre du jour :

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion du CSS (Comité de Suivi du Site) du 18 décembre se fera avant l'Assemblée Générale.

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Election du bureau.
- Adhésions et renouvellements (2 € /an).
- Questions diverses suivies du pot de l'amitié.

Je compte sur votre présence, à bientôt.

La Présidente,
Thérèse Robert

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le vendredi 8 février à 20h00 en mairie.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : L'ADEME PROPOSE UN GUIDE AUX COLLECTIVITÉS

L'ADEME vient de mettre à disposition des élus, sur son site et gratuitement, un guide élaboré en juin dernier intitulé *Alternative au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent*.

L'ADEME rappelle que chaque année, malgré une réglementation qui a été durcie, « un million de tonnes » de déchets verts sont brûlées. Pourtant, beaucoup ignorent que « brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km ». Dans ce domaine, écrit l'ADEME « les collectivités sont des acteurs clés pour activer les changements de comportement », en « créant des infrastructures » et en « accompagnant la montée en compétence des citoyens ».

Après avoir fait le point sur les « méfaits inconnus » du brûlage de déchets verts, l'ADEME revient sur **les alternatives (broyage, paillage, compostage, etc.)**. L'agence insiste sur le fait qu'il n'y a pas de solution toute faite et adaptée à toutes les configurations – au contraire, « chaque territoire doit trouver sa solution » pour limiter le brûlage, en fonction de la typologie de chaque territoire, en particulier pour limiter les coûts. Il faudra par exemple choisir entre collecte en porte-à-porte ou apport volontaire en déchèterie. Pour ce qui est du compostage, les collectivités pourront promouvoir le compostage domestique, par les particuliers, ou le compostage industriel, dans des installations « de moyenne à grande capacité ». Dans ce cas, la collectivité mettra en place un tri des déchets verts, les déchets ligneux (bois) étant orientés vers le broyage tandis que les déchets type tonte de gazon, feuilles mortes, etc., seront transformés en compost – qui pourra ensuite,

par exemple, être utilisé comme fertilisant dans les espaces verts de la commune ou vendu aux agriculteurs.

Autre destination possible pour les déchets verts : la production d'énergie. Les déchets verts non ligneux, mélangés à d'autres déchets organiques, peuvent être utilisés pour la production de biogaz via le processus de méthanisation. Ce biogaz peut ensuite servir à produire de l'électricité ou de la chaleur. On trouve par exemple, dans le guide, un témoignage concernant la communauté de communes de Mirecourt-Dompaire, dans les Vosges, où « 90 % de l'eau chaude » de l'hôpital est produite par ce processus.

Quant aux déchets verts ligneux, ils peuvent, après avoir été broyés, alimenter des chaufferies municipales et des réseaux de chaleur, constituant « une matière première locale et bon marché ». Dans ce domaine, les marges de progrès sont en particulier à trouver du côté d'**une communication efficace vis-à-vis des habitants**, insistant « sur les nuisances et les solutions alternatives ». L'ADEME propose « d'accompagner les collectivités » dans leurs campagnes de communication, tant sur les arguments que sur les questions pratiques. Le guide permet enfin d'en savoir plus sur les aides financières que l'ADEME peut offrir aux collectivités aussi bien sur le diagnostic que sur l'investissement ou « l'aide aux changements de comportements ». Certaines de ces aides peuvent aller jusqu'à 500 000 euros.

**BRÛLER 50 KG
DE VÉGÉTAUX
À L'AIR LIBRE
ÉMET
AUTANT DE
PARTICULES FINES
QU'UNE VOITURE
DIESEL RÉCENTE
QUI PARCOURT 13 000 KM**

